

LE 12 OCT. 2022



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 3 OCTOBRE 2022

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 13 septembre 2022,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGOO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON suppléant de M. Jean DESESSART

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Chanez HERBANNE

En présence également :

M. Mehdi RAHOUI suppléant de Mme Caroline CAYEUX
Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Christian DEMAY, M. Frédéric GAMBLIN, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2022 10/03-01** relatif à l'approbation de la nouvelle composition de la Commission Consultative Economique,

CONSIDERANT que le comité syndical du 28 novembre 2011 puis celui du 14 juin 2021 a procédé à une modification de la composition de cette commission pour que les usagers réels de la plateforme soient mieux représentés ;

CONSIDERANT les incertitudes de ces derniers mois et de l'évolution permanente du contexte international, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'indiquer les trois premières compagnies de l'aéroport en terme de trafic passagers au 31/12 de l'année N-1 pour les représentants des compagnies aériennes afin d'assurer la meilleure représentativité des usagers des compagnies aériennes et de prendre en compte l'évolutivité de ce secteur.

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** la composition de la Commission Consultative Economique comme suit :

Présidente de la COCOECO ou son représentant

1) Représentants du propriétaire et de l'exploitant :

- Conseil Départemental de l'Oise ou son représentant
- Conseil Régional des Hauts-de-France ou son représentant
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ou son représentant
- 3 représentants désignés par le délégataire

2) Représentants des organisations professionnelles du transport aérien et des usagers aéroportuaires :

- Monsieur le Président de la Chambre syndicale des transporteurs aériens ou son représentant
- Monsieur le Président Directeur Général de la première compagnie de l'aéroport de Beauvais en terme de trafic au 31/12 de l'année N-1 , ou son représentant
- Monsieur le Président Directeur Général de la deuxième compagnie de l'aéroport de Beauvais en terme de trafic au 31/12 de l'année N-1 ou son représentant
- Monsieur le Président Directeur Général de la troisième compagnie de l'aéroport de Beauvais en terme de trafic au 31/12 de l'année N-1, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'aéro-club du Beauvaisis, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'aéro-club de Beauvais-Tillé, ou son représentant

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 12 OCT. 2022



Craye

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé